

**LE PRESIDENT DU GROUPEMENT EUROPEEN  
DE COOPERATION TERRITORIAL Eurodistrict PAMINA**

- VU VU la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU l'arrêté en date du 30 octobre 2020 instaurant un plan de continuité de l'activité jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;
- CONSIDERANT le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et les risques de la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;
- CONSIDERANT l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** Le plan de continuité de l'activité des services publics du GECT Eurodistrict PAMINA, joint en annexe, est prolongé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté pour une durée allant jusqu'au 31<sup>er</sup> décembre 2020 au minimum.

Le bâtiment à Lauterbourg est fermé au public. L'accueil inconditionnel des usagers est assuré du lundi 13h30-16h30 et du mardi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-16h30 au numéro de téléphone 03 68 33 88 00 et uniquement sur rendez-vous.

Pour les questions relatives à INFOBEST - : [infobest@eurodistrict-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-pamina.eu)  
Pour les questions relatives au GECT Eurodistrict PAMINA - [info@eurodistrict-pamina.eu](mailto:info@eurodistrict-pamina.eu)

**Article 2.** Le Directeur Général des Services du GECT Eurodistrict PAMINA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du GECT Eurodistrict PAMINA et publié sur le site internet.

Fait à Lauterbourg, le 1er décembre 2020

**LE PRESIDENT**



**Rémi BERTRAND**